

MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS REMARQUABLES DES FALAISES MARITIMES ET LEURS MILIEUX ASSOCIES PAR DES MODES DE GESTION DIFFERENCIES



► Rappel de l'objectif :

Soutenir et optimiser la gestion écologique déjà en place sur les falaises maritimes et leurs milieux associés.

Rechercher une compatibilité optimale entre la conservation du patrimoine naturel et le développement des activités humaines.

► Habitats et espèces concernés :

- Landes sèches atlantiques (code 4030).
- Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques, des pelouses aérohalines et des pelouses rases des contacts pelouses aérohalines-landes (code 1230).
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (code 6430).
- Oseille des rochers (code 1441).
- Fauvette pitchou (code A302).

► Secteurs concernés :

Falaises de Carolles-Champeaux

► Descriptif des opérations et recommandations :

Le plan de gestion 2005-2015 du Conservatoire du littoral met en évidence le caractère relativement stable des habitats naturels des falaises maritimes de Carolles-Champeaux. En effet, les contraintes naturelles (embruns, vents...) sont telles qu'elles empêchent pour partie une évolution forte et rapide vers un boisement. Le plan de gestion précise donc que cette dynamique naturelle très lente ne justifie aucune action particulière, du moins dans les 5 premières années du plan de gestion (jusqu'en 2010). Toutefois, si l'on constate par endroit un vieillissement de la lande haute entraînant une diminution de la diversité biologique, différents types de gestion pourront alors être envisagés (pâturage, fauche, etc.). Les opérations qui suivent ont pour objet différentes expérimentations de gestion visant à contrôler le vieillissement et la banalisation des milieux en question. Elles seront mobilisées en tant que de besoin par le gestionnaire (SyMEL) en fonction des constats d'évolution du milieu basés notamment sur les suivis scientifiques.

61.1 Expérimenter le rajeunissement de la lande sur les falaises maritimes exposées.

Il s'agit avant tout d'une expérimentation visant à apprécier les possibilités de rajeunissement par coupe mécanique (ou étrépage) de la lande basse sur les falaises exposées. Cette opération dépendra surtout de l'accessibilité des secteurs retenus pour effectuer ce type d'opération en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires. Elle s'opérera sur de petites placettes tests qui feront parallèlement l'objet d'un suivi botanique pour apprécier la dynamique des communautés végétales. Le retour d'expérience sera intégré pour la révision du plan de gestion du site.

Comment :	🛠️ Travaux de génie écologique.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Conservatoire du littoral, SyMEL Partenaires : Communes.
Financement :	Contrat Natura 2000 (cahiers des charges 5 et 9).
Priorité :	★

61.2 Contenir la dynamique de la lande à fougère aigle et la fruticée.

Dans les secteurs les moins soumis aux contraintes naturelles ou bien faisant l'objet d'un abandon après pâturage, le développement spontané de fruticées, fourrés à prunellier ou encore ptéridaies est la principale menace qui pèse actuellement sur la lande. Le fourré à prunellier, bien représenté, se substitue souvent à la lande à ajonc. Les ronciers et les tâches de fougère aigle conquièrent également efficacement et rapidement le milieu prairial disponible souvent après l'abandon du pâturage.

Face à ce constat, il s'agit donc aujourd'hui d'intervenir en certains secteurs afin de réouvrir les fourrés et ptéridaies pour limiter la concurrence avec la lande, ou bien restaurer des landes relictuelles. Cette opération est un préalable à la mise en place d'un pâturage extensif qui sera essentiel pour garantir, sur le long terme, le bénéfice des efforts fournis pour la restauration des milieux (cf. opération 61.3).


Comment :	🛠️ Travaux de génie écologique.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Conservatoire du littoral, SyMEL Partenaires : Communes, GONm.
Financement :	Contrat Natura 2000 (cahiers des charges 1, 4 et 5).
Priorité :	★★

61.3 Expérimenter la mise en place d'un pâturage extensif de restauration et d'entretien de la lande.

Cette opération repose sur le principe de restauration de la lande selon deux cas de figure. Le premier consiste à la restauration de la lande sur des stades vieillissants de manière à retrouver une lande basse. Le second consiste à favoriser la restauration de landes relictuelles concurrencées soit par les ptéridaies, ronciers ou fruticées (cf. opération 61.2) ou bien limiter la concurrence en périphérie des landes encore bien conservées.


Le pâturage d'entretien doit permettre de maintenir à long terme l'effort de restauration qui sera éventuellement entrepris, dans un premier temps, par débroussaillage. En plus de son effet direct sur la végétation ainsi que du piétinement, du transport de graines par le bétail (zoochorie) mais aussi par le vent sur les espaces alors dégagés (anémochorie), le pâturage devrait permettre la gestion des communautés végétales (communautés herbacées annuelles des pelouses aérohalines) et la mosaïque de milieux. Il stimule également le recyclage de la matière organique et favorise ainsi le maintien ou le rétablissement d'un sol oligotrophe c'est-à-dire pauvre en éléments nutritifs auquel est inféodée la lande à bruyères.

La faisabilité d'un pâturage devra être étudiée en fonction des possibilités de prise en charge et de surveillance des animaux soit en régie par le gestionnaire soit par le biais d'un conventionnement avec un éleveur local. Les secteurs d'intervention, leurs surfaces, les chargements à mettre en place et les races d'animaux à utiliser seront à identifier à partir d'un diagnostic préalable. Ce dernier sera établi sur la base de critères tels que la dynamique de la végétation, les potentialités de restauration du milieu, l'adéquation avec les autres usages (tourisme, randonnée, suivis ornithologiques, chasse, etc.) ou l'enjeu paysager du site.





Comment :	 Travaux de génie écologique.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Conservatoire du littoral, SyMEL Partenaires : Communes, GONm.
Financement :	Contrat Natura 2000 (cahiers des charges 2 et 3).
Priorité :	★

61.4 Maintenir la mégaphorbiaie de la vallée de Lude et lutter contre les espèces invasives.

Il s'agit de favoriser le développement de la mégaphorbiaie en maîtrisant l'évolution des ligneux arbustifs, arborescents et des ronces. Cette action a déjà été réalisée par le SyMEL dans le cadre du plan de gestion 2005-2015 du Conservatoire du littoral. Il convient donc d'entretenir les efforts fournis (débroussaillage, fauche, etc.). De plus, cet habitat est sensible à l'envahissement par une espèce exotique introduite : la Balsamine de l'Himalaya pour laquelle des chantiers d'éradication ont déjà eu lieu à l'initiative du SyMEL. Ces travaux de lutte (arrachage et exportation) doivent être soutenus sur le long terme. Ce dernier point est complémentaire de l'action 1.5 « Maitriser le développement des espèces animales et végétales potentiellement envahissantes ».

Comment :	 Travaux de génie écologique.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Conservatoire du littoral, SyMEL. Partenaires : Commune, CBNB.
Financement :	Contrat Natura 2000 (cahiers des charges 5 et 17).
Priorité :	★★

► **Récapitulatif :**

Opération	MO*	Financement	Priorité
61.1  Expérimenter le rajeunissement de la lande sur les falaises maritimes exposées.	Cdl* / SyMEL*	Contrat Natura 2000	★
61.2  Contenir la dynamique de la lande à fougère aigle et la fruticée.	Cdl / SyMEL	Contrat Natura 2000	★★
61.3  Expérimenter la mise en place un pâturage extensif de restauration et d'entretien de la lande.	Cdl / SyMEL	Contrat Natura 2000	★
61.4  Maintenir la mégaphorbiaie de la vallée du Lude et lutter contre les espèces invasives.	Cdl / SyMEL	Contrat Natura 2000	★★

*MO : Maitre(s) d'ouvrage(s) pressenti(s).

*Cdl : Conservatoire du littoral

*SyMEL : Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche.